

ville(s) de demain S'adapter et inventer

Mercredi 1^{er} décembre 2021

Au 308 – 308 avenue Thiers à Bordeaux

Inscription gratuite - Formation validée

L'Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine et le Barreau de Bordeaux ont développé depuis 2019 un partenariat basé sur une émulation intellectuelle au sein d'un comité de pilotage qui se saisit de questions de société.

Dans un premier temps le travail a porté sur l'espace public et a fait l'objet d'un colloque en octobre 2020. La richesse des interventions et la qualité des débats ont encouragé à poursuivre ces échanges sur d'autres sujets.

Aujourd'hui le thème développé est celui de la ville de demain, qui doit tout à la fois s'adapter et inventer pour répondre aux enjeux de la transition écologique et de la préservation d'un cadre de vie de qualité.

Le colloque proposé est scindé en deux tables rondes qui abordent deux états de la ville :

La ville constituée pour traiter de la réhabilitation de l'existant, des friches et interstices, de la mutualisation et de l'intensification des espaces et des usages, ainsi que de la biodiversité et de la renaturation.

La fabrique de la ville pour évoquer le confort du bâti et de la co-construction du projet.

L'association architecte – avocats, qui n'est pas évidente de prime abord a le mérite de faire émerger des questions qui ne sont pas rebattues. Elles seront éclairées des échanges avec des élus locaux, des acteurs du cadre de vie mais aussi des philosophes, sociologues, entrepreneurs, ingénieurs, usagers.

Ce regard croisé conceptuel et juridique permet de lever des freins, de trouver des outils pour construire une ville meilleure pour l'utilisateur, dans un processus d'aménagement sécurisé et innovant pour les élus, décideurs.

14h00 Accueil

14h20 Virginie Gravière, Présidente de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine
Christophe Bayle, Bâtonnier du Barreau de Bordeaux

14h30 Introduction :

Stéphane Gomot, Conseiller municipal délégué à la Mairie de Bordeaux pour le droit des sols et permis de densifier.

14h45 La ville constituée : s'adapter.

Animation modération :

Matthieu de Marien, Architecte, Vice-Président et Pierre Lascabettes, Urbaniste et Architecte, Conseiller de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine.

Clotilde Cazamajour, Avocate et Damien Simon, Avocat, membre du Conseil de l'Ordre des Avocats.

Avec la participation de :

- Hervé Alloy, Maire de Guîtres, vice Président de la CALI,
- Olivier Chadoin, Sociologue, Enseignant-Chercheur à l'École Nationale supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux,
- Catherine Coutellier, Directrice d'Oralia,
- Benoit Gandin, Directeur Général d'InCité,
- Barthélémy Schlumberger, Paysagiste, Directeur de l'ONG Bleu Versant.

16h15 16h15 La fabrique de la ville : inventer.

Animation modération :

Catherine Le Calvé, Urbaniste et Architecte et Bénédicte Chounet, Architecte, Conseillères de l'Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine.

Clarisse Casanova, Avocate et Xavier Delavallade, Avocat.

Avec la participation de :

- Christine Bost, Maire d'Eysines, Vice-Présidente de Bordeaux Métropole, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Gironde,
- Laurent Daudigny, Directeur Général de l'entreprise Lamecol,
- Aurélie de Domingo, Cheffe de projet aménagement urbain pour Aquitanis,
- Anne-Lise Salin, Assistante de gestion et communication Aquitanis,
- Deux Habitantes de Locus Solus, habitat participatif d'Aquitanis à Bordeaux.

17h45 Session d'échange avec le public, questions/réponses

18h15 Conclusion :

Virginie Gravière, Présidente du Conseil régional de l'Ordre de Nouvelle-Aquitaine

Christophe Bayle, Bâtonnier du Barreau de Bordeaux

L'après-midi s'achèvera par un moment convivial apéritif.

Informations pratiques :

Info et inscription

ordre.na@architectes.org

mehdy.jacquet@barreau-bordeaux.com

Pour accéder au 308 :

- Tram ligne A arrêt Galin.
- Parc Relais Galin.
- Station de V3

Éligible à la formation continue

En application de la réglementation en vigueur, le pass sanitaire sera sollicité. Port du masque, gel hydroalcoolique et respect des gestes barrières obligatoires